



Le Locle

Urbanisme horloger inscrit au patrimoine mondial
de l'UNESCO

Communiqué de presse **Service du Domaine Public**

Le nouveau plan de stationnement étendu aux Brenets

Le nouveau plan de stationnement est entré en vigueur en Ville du Locle le 1^{er} juillet 2022. Dès le 1^{er} octobre 2023, celui-ci sera également appliqué sur le territoire des Brenets.

Dès début octobre, le macaron et les cartes à gratter pour les touristes et visiteurs seront donc effectifs sur tout le territoire loclois. Il n'est pas inutile de rappeler que le macaron permet un parage libre sur toutes les cases blanches alors que sans le précieux sésame, 2h de stationnement avec disque officiel sont possibles.

Les personnes détentrices d'un véhicule et inscrites auprès du Contrôle des habitants reçoivent automatiquement un bul. de versement pour l'octroi du macaron. Pour les personnes de l'extérieur, la commande se fait sur le site du guichet unique www.guichetunique.ch.

Concernant les cartes à gratter, celles-ci peuvent être obtenues dans différents commerces du Locle et des Brenets, à la caisse communale ou encore au Point d'Informations Touristiques à l'Hôtel de Ville. Un tous ménages sera également envoyé prochainement.

Une séance d'information est prévue pour les habitants des Brenets. Celle-ci aura lieu

Jeudi 14 septembre 2023 à 19h
Hôtel Communal / Les Brenets

A noter, qu'à l'occasion de cette présentation, une information sera également donnée sur la suite des travaux qui seront effectués sur le territoire brenassier.

Seront présents les membres du Conseil communal Sarah Favre (présidente) et Philippe Rouault.

Le Locle, le 6 septembre 2023

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.